



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

IUFM de Grenoble

Question écrite n° 34916

Texte de la question

M. Didier Migaud appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation de l'institut universitaire de formation des maîtres de l'academie de Grenoble dont le fonctionnement, après la réduction budgétaire de 1 million de francs des crédits de fonctionnement et de formation, est menacé. Depuis quatre ans, les subventions accordées à cet institut n'ont pas augmenté alors que le nombre des stagiaires et étudiants s'est accru de 26,5 p. 100. En 1992, la subvention annuelle par étudiant ou stagiaire s'élevait à 7 876 francs environ. Elle n'est plus que de 5 807 francs environ pour 1995 soit 2 000 francs de moins par étudiant ou stagiaire sur trois ans. S'il était amputé de 1 million de francs, ce budget qui s'averait déjà insuffisant ne permettrait plus le fonctionnement normal des enseignements dans l'ensemble des formations. Aussi, il lui demande s'il compte prendre des mesures en terme de création supplémentaire de postes de titulaires (création de trente postes d'enseignants correspondant aux heures complémentaires actuellement imposées) et de moyens supplémentaires (accroissement de 1 million de francs de la subvention 1995 pour l'exercice 1996 soit 2 millions de plus que la subvention annoncée) afin de remédier à cette situation qui est préoccupante.

Texte de la réponse

Après un réexamen particulièrement attentif de la situation de l'institut universitaire de formation des maîtres (IUFM) de l'academie de Grenoble et compte tenu d'un redéploiement de crédits auquel il a été possible de procéder en dernière phase de répartition, la subvention globale de fonctionnement de cet établissement a été portée, au titre de l'exercice budgétaire 1996, de 15,549 millions de francs, fixes lors d'une estimation initiale, à 16,464 millions de francs. S'agissant des moyens en personnels, deux emplois de professeurs agrégés et deux emplois administratifs ont été affectés à l'IUFM de Grenoble. Enfin, dans le cadre de la dotation exceptionnelle ouverte en loi de finances 1996, pour la maintenance et la sécurité des bâtiments des établissements d'enseignement supérieur, les IUFM bénéficieront de crédits complémentaires pour aider à la réalisation des travaux urgents, après expertise de leurs dossiers.

Données clés

Auteur : [M. Migaud Didier](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34916

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 février 1996, page 720

Réponse publiée le : 13 mai 1996, page 2594